



Pension alimentaire et "harcèlement" sur seniors

Par **Maman01**, le **27/01/2011 à 18:08**

Bonjour, Suite au vol (chez son maître d'apprentissage) de mon fils 17 ans et de l'exclusion immédiate autant de son stage que de son collège d'enseignement en région parisienne (dont son père qui en avait la garde ne l'a nullement assisté) mon fils est revenu à mon domicile en province. Là le papa a fait un courrier à mes parents (78 et 80 ans) pour les informés que si je discutais quoi que ce soit cela passerait par le biais d'avocats...., autant pour une demande de pension alimentaire (pourtant fixé par le JAF lors de la réconciliation et confirmé sur la décision de divorce), que pour tout autre chose. Mes parents sont dans tout leurs états car ayant des pbs de santé, je ne leurs avais rien dit pour les protéger, je travaille et gagne un petit salaire, je ne peux pas faire face à son avocat hélas le papa de mes fils à les moyens et à un excellent avocat. J'ai deux questions : la première comment puis je protéger mes parents ? puis je faire une main courante à la gendarmerie pour harcèlement sur personnes âgées ? la seconde que puis je faire pour qu'il règle la pension alimentaire pour mon fils ? (ce dernier a commis une faute lourde et en est conscient, néanmoins il souhaite pouvoir continuer ses études). Il aura 18 ans début mars. Le papa étant un procédurier, je ne sais que faire... Merci pour vos réponses Cdl

Par **mimi493**, le **27/01/2011 à 18:37**

Vous ne vous faites pas avoir, vous n'écoutez pas ses menaces. Vous avez un jugement instituant une pension alimentaire et il ne la paye pas ? Vous allez voir un huissier avec ce jugement et vous lui demandez de mettre en place un paiement direct pour récupérer les 6 derniers mois d'arriérés et la pension mensuelle.